

Mairie de Marseille

MISSION JO ET GRANDS EVENEMENTS

**Cahier des clauses techniques particulières**

|  |
| --- |
| **LOT 1 - Organisation du Tournoi International de Rugby U16** **Consultation n°23-0090** |

Table des matières

[ARTICLE I. ENJEUX ET DÉFINITION DES PRESTATIONS 3](#_Toc128036995)

[ARTICLE II. CADRE GÉNÉRAL DU TOURNOI 4](#_Toc128036996)

[ARTICLE III. DÉROULÉ DU TOURNOI 4](#_Toc128036997)

[3.1 Accueil des équipes et soirée d’inauguration : 4](#_Toc128036998)

[3.2 Programmation type du tournoi 4](#_Toc128036999)

[ARTICLE IV. MODALITÉS D’EXÉCUTION DES PRESTATIONS 5](#_Toc128037000)

[4.1 Préparation, organisation et programmation du tournoi 5](#_Toc128037001)

[4.2 Interface et gestion administrative des inscriptions et participations 6](#_Toc128037002)

[4.3 Accueil et communication 6](#_Toc128037003)

[4.4 Sécurité 6](#_Toc128037004)

[4.5 Bilan du tournoi 6](#_Toc128037005)

# ENJEUX ET DÉFINITION DES PRESTATIONS

Le sport comme vecteur de cohésion sociale, est l’un des objectifs de la politique de la Ville de Marseille, notamment à travers l’accueil de grands évènements sportifs comme la Coupe du Monde du Rugby en 2023.

La Ville de Marseille, souhaite organiser un tournoi international de Rugby pour la catégorie de moins de 16 ans à Marseille les 29, 30 avril et 01 mai 2023 qui sera un évènement populaire **qui associe les clubs, les associations, les pratiquants et les habitants** autour d’une compétition d’amatrices et d’amateurs.

Afin de d’organiser cette manifestation, la Ville de Marseille souhaite confier, à un prestataire extérieur, **l’organisation du tournoi comprenant l'interface entre les structures sociales, les particuliers participant et la Ville, la gestion, les inscriptions, l'accueil des structures et particuliers participant au tournoi.**

**Pour l'exécution du présent marché,** le titulaire s'engage sur les points suivants :

• Respecter la réglementation en vigueur, en particulier le code du Sport et la réglementation du Rugby XV ;

• Être en possession et communiquer au service gestionnaire, les titres et diplômes du personnel désigné pour accomplir la prestation, objet du présent marché ;

• Avoir en sa possession son propre matériel informatique et de communication (ordinateur, téléphone portable, notamment) durant toute la durée du marché. Il devra également communiquer au Service de la Ville le ou les numéros de téléphone des différents intervenants ;

• Informer la Ville, Mission Jeux Olympiques et Grands Évènements (MJOGE) de tout changement en cours d'exécution et, en cas de nécessité impérieuse, du remplacement de son personnel. Le remplacement du personnel pourra intervenir après constatation de dysfonctionnements, à la demande du service ou du chef de site et devra être fait dans les 24 heures suivant la demande ;

• En cas de problèmes rencontrés sur le site d'exécution, à en informer le chef de site, seul habilité à prendre les décisions pour y remédier ;

• Véhiculer les valeurs du sport et de l'éducation populaire dans les missions assurées, notamment le respect d'autrui et la socialisation ;

• Mettre en place uniquement les supports de communication fournis par le Service Ville durant toute la durée du marché ;

• Maintenir propre le site qui lui est confié.

Par ailleurs, le titulaire doit avoir une :

* Bonne connaissance de la spécificité de l’organisation des compétitions sportives
* Disponibilité sur toute la durée de la préparation de l'évènement (présence aux réunions préparatoires, visites sur site à l’extérieur, etc.) ;
* Communication afin d'assurer des liens réguliers avec les organisateurs ;
* Coordination indispensable, le cas échéant avec les autres manifestations, partenaires présents sur le site, transport...
* Être en capacité de proposer un(e) animateur(-trice) pour orchestrer les journées afin de garantir le bon déroulement de la manifestation, la maîtrise du temps, le dynamisme des enchaînements avec neutralité et bienveillance.

# CADRE GÉNÉRAL DU TOURNOI

A titre indicatif, chaque équipe sera constituée au minimum 23 joueurs et 3 accompagnants et au maximum 25 joueurs et 5 accompagnants, il y aura 8 équipes participant au tournoi. Les joueurs seront de la catégorie moins de 16 ans dont 2 équipes françaises et 6 étrangères.

La liste et les contacts des équipes pressenties seront transmis à l'opérateur par la Ville de Marseille.

Les règles utilisées seront celles édictées par la FFR notamment sur le respect de temps de jeu maximum pour le joueur de moins de 16 ans pour toute la durée du tournoi.

Une sensibilisation au rugby féminin devra être mise en place avec la participation d’un sportif de haut niveau choisi par la Ville pour animer cet aspect.

Planning prévisionnel du tournoi :

- 28 avril 2023 : Accueil des équipes à la Salle Vallier, 2 bd Françoise Duparc, 13004 Marseille avec animations Grand Public et rencontre avec des sportifs de haut niveau qui seront mobilisés par la Fédération.

- 29 avril 2023 : Début du tournoi au stade Saint Menet Mouton - 3 chemin du Mouton, 13011 Marseille

- 30 avril 2023 : Déroulement du tournoi au Complexe Sportif Jean Bouin - 65 avenue Claude Bey, 13008 Marseille

- 1er mai : Finales du tournoi au stade Delort – 72 rue Raymond Teisseire, 13008 Marseille

# DÉROULÉ DU TOURNOI

## Accueil des équipes et soirée d’inauguration :

La date et heure d’arrivées de toutes les équipes sont prévues le vendredi 28/04/2023 avant 18h00.

La soirée d’inauguration se déroulera à la Salle Vallier, 2 bd Françoise Duparc, 13004 Marseille.

Durant cette soirée, il y aura des ateliers, des stands rugby et un repas convivial à 20h30 sur site

Il est attendu entre 400 et 600 personnes, nombre estimé à partir d’une base de 30 personnes par équipe plus 100 bénévoles et 100 officiels et la présence de plusieurs personnalités du rugby (joueurs, présidents…).

L’organisation, la réalisation et le financement de la soirée d’inauguration de l’évènement sont portés par la Ville et ne sont pas inclus dans le prix du titulaire.

## 3.2 Programmation type du tournoi

**Chaque journée se déroulera sur un seul stade pour avoir un partage avec les équipes et un public captif.**

De plus ce format permet de mutualiser les coûts et la logistique. A noter qu’une charte pour inciter les équipes qui seraient éliminées tôt dans la compétition, à rester jusqu’au bout doit être proposée dans l’offre du titulaire.

Vendredi 28/04 :

Arrivées des équipes.

Soirée d’inauguration à la Salle Vallier, 2 bd Françoise Duparc, 13004 Marseille à partir de 18h00

Repas convivial à 20h30

Samedi 29/04 :

Démarrage du tournoi à 10h (en fonction de l’heure d’arrivée des équipes, il pourra démarrer à 14h) au stade Saint Menet Mouton - 3 chemin du Mouton, 13011 Marseille

Pic-nic « sportif » à 12h00

Fin de la journée de tournoi à 18h00

Dimanche 30/04 :

Démarrage de la deuxième journée du tournoi à 10h au Complexe Sportif Jean Bouin - 65 avenue Claude Bey, 13008 Marseille

Fin de la journée à 18h00

Lundi 01/05 :

Démarrage des phases finales à 10h00 au stade Delort, 72 rue Raymond Teisseire, 13008 Marseille

Finale à 11h

Remise des récompenses à 12h

Fin du tournoi à 12h30 puis départ des équipes

Les lieux pourront être modifiés sur simple décision de la Ville et sans surcoût.

# MODALITÉS D’EXÉCUTION DES PRESTATIONS

4.1 Préparation, organisation et programmation du tournoi

Le titulaire doit réaliser l’organisation et la coordination opérationnelle du tournoi. Cette organisation comprend notamment la mobilisation des arbitres et divers encadrants nécessaires au bon déroulement des journées ainsi que le matériel sportif ad hoc.

Le titulaire du marché devra participer aux réunions relatives à la préparation de l'évènement, le cas échéant avec l'ensemble des partenaires et les services techniques et de sécurité ainsi qu'aux réunions relatives à la coordination générale et à l’harmonisation du programme.

A la suite de ces réunions préparatoires, le titulaire transmettra à la Mairie le programme définitif et le détail du déroulement du tournoi et tous les moyens humains et techniques figurant dans son mémoire technique

Dans le cas où la programmation nécessite une modification. La Ville de Marseille fait savoir au prestataire que le projet de programmation doit être repris et quelles modifications doivent être opérées, Le titulaire doit alors proposer un second projet de programmation dans un délai de 3 jours à compter de la date de notification de la demande.

La programmation finale, et notamment les horaires seront validés par la Mairie de Marseille en concertation avec le titulaire.

Avant le démarrage du tournoi, 3 à 5 réunions de pilotage du projet seront nécessaires. La participation et toutes les charges afférentes aux frais de déplacement du titulaire à ces réunions sont compris dans le prix.

4.2 Interface et gestion administrative des inscriptions et participations

Le titulaire devra également assurer l’interface, la gestion et les inscriptions de l’ensemble des structures et clubs de sports collectifs participant au tournoi du rugby.

A ce titre, le titulaire devra notamment :

- Contacter, par les moyens de son choix, les structures et clubs susceptibles de participer au dispositif. Il devra viser le plus large public possible afin d’offrir la plus grande visibilité du dispositif et une forte participation des publics visés. Une liste des structures à mobiliser d’animations, sociales, éducatives et solidaire sera transmise par la Ville. Le prestataire devra rendre compte de la mobilisation des structures précitées ;

- Présenter le dispositif et ses objectifs, accueillir les personnes, expliquer les modalités d’inscription, les jours prévus d’activités, les horaires, la programmation ;

- Assurer le suivi des inscriptions des structures et clubs. Dans ce cadre, le titulaire s’engage à tout mettre en œuvre pour assurer le taux de participation le plus élevé possible

# 4.3 Accueil et communication

Dans le cadre de ce tournoi, le titulaire du marché est en charge de l’accueil des participants ainsi que des opérations de communication, notamment :

- L’accueil des équipes, la fourniture de rafraîchissements des équipes ainsi qu’un espace à destination des personnalités présentes lors de cette journée (élus, joueurs professionnels, notamment) ;

- La prestation du prestataire comprends également la fourniture des repas le midi (pic-nic) aux équipes durant les 3 jours du tournoi (29, 30 avril et le 1er mai 2023)

- L’organisation et la distribution d’un goûter à tous les participants pour chaque journée ;

- L’organisation d’une conférence de presse avec les joueurs des équipes françaises, étrangères et les représentants de la Ville de Marseille

- La présence d’un photographe en charge de photographier tous les moments clés de la journée, et de réaliser un photo-call ou de fournir un type photo-call autoportant ou équivalent, permettant aux participants présents de disposer de photos souvenirs de ce tournoi. La Ville de Marseille détiendra les droits d’images des photos réalisées.

# 4.4 Sécurité

Le titulaire sera en charge de la sécurisation du site et, notamment, celle de l’entrée du site, et de la réalisation des opérations de vérifications, selon la réglementation en vigueur

A ce titre, le titulaire proposera à la Ville de Marseille pour validation, un dispositif détaillant les mesures qu’il mettra en œuvre. Ce dispositif ne pourra être mis en œuvre qu’après approbation de la Ville

# 4.5 Bilan du tournoi

A la fin du dispositif, afin d’analyser le fonctionnement de l’opération, et notamment l’interface proposée aux structures d’accueil et aux clubs sportifs, le titulaire devra réaliser un bilan de l’action, dans un délai de 10 jours au plus tard. Ce bilan et tous les documents s’y rapportant devront être présentés et remis à la Ville sur support informatique.

Ce bilan devra comporter notamment :

• la capacité d’accueil programmée et la capacité d’accueil réalisée pour chaque journée du tournoi

• la fréquentation de chaque journée du tournoi

• la liste des clubs et structures ayant pris part au dispositif

• la liste des structures et clubs ayant éventuellement annulé leur participation et le taux d’annulation